

de BUT en BLANC

Bulletin
du Syndicat
National
des Infirmier (e) s
Conseiller (e) s
de Santé



BULLETIN ACADEMIQUE N°86 DECEMBRE 2020

Voilà que s'achève cette année 2020.

Ce 1^{er} trimestre a mis à rude épreuve les infirmières.

Toutes, lors des réunions syndicales, vous avez témoigné de la charge de travail énorme de ce début d'année. Bien sûr il y a eu les cas contacts à gérer, le tracing pour certaines mais surtout le constat d'une **augmentation des consultations infirmières**, reflétant les conséquences psychologiques dramatiques de cette crise sanitaire et sociale sur les adolescents.

Et malgré tout ce travail, **quelles reconnaissances ?**

- Oubliées du Ségur de la santé, le Grenelle de l'éducation qui s'ouvre ne nous laisse guère d'espoir quant à une reconnaissance de nos missions à l'EN,
- 3% d'augmentation des IFSE, cette proposition est une honte,
- Détournement de nos missions pour réaliser des tests antigéniques à destination des professionnels de l'EN !

Le SNICS- FSU s'est exprimé et s'est opposé à la réalisation de ces tests par les infirmières.

Non pas parce qu'ils ne sont pas nécessaires mais parce qu'ils sont **réalisés au détriment de la santé des élèves**. La FSU l'a rappelé en CHSCTM et dans notre académie en CHSCTD. Le SNICS-FSU a fait un courrier dans ce sens et une demande d'audience auprès du Recteur.

C'est aussi pour expliquer le danger du détournement des missions qu'a été organisé par le SNICS-FSU un **Congrès National Exceptionnel le 26 novembre**. Cette position a été comprise, et relayée dans de nombreux articles de presse, journaux télévisés ou radiophoniques. **Quelle réussite !**

Du 1^{er} au 3 décembre dernier, le SNICS-FSU a tenu son **10^{ème} Congrès National**.

Ce fut l'occasion pour les militantes de réfléchir et de voter les mandats que le SNICS-FSU défendra ces 3 prochaines années.

Vous trouverez dans ce bulletin les comptes-rendus des militants SNICS de l'académie ;

- GT et CTA sur la revalorisation de l'IFSE
- GT bilan sur le mouvement 2020
- Le congrès exceptionnel du 26 novembre 2020
- Le congrès National du 1^{er} au 3 décembre 2020

Ce bulletin montre tout le travail du SNICS tant au niveau national qu'au niveau académique pour défendre notre place à l'EN. De gros dossiers nous attendent en 2021, notamment la loi décentralisation.

Il nous appartient à chacun et chacune de peser dans le débat, de nous exprimer.

Nous sommes à l'heure d'un choix : accepter de sortir des établissements pour faire de la santé publique (ce n'est plus une lubie du SNICS, l'organisation des tests prouvent que cela est possible) ou affirmer que notre place est auprès des élèves parce que la santé est un droit et est indissociable de leur réussite scolaire.

Si vous voulez que le SNICS-FSU porte votre voix : n'hésitez plus, **SYNDIQUEZ-VOUS**

Mobilisons-nous le **26 janvier 2021** pour la défense de nos salaires et nos conditions de travail.

A retenir

26 janvier 2021

mobilisation
intersyndicale sur les
salaires et conditions de
travail.

Site national

www.snics.org

site académique

[https://snics-fsu-](https://snics-fsu-bretagne.jimdofree.com/)

[bretagne.jimdofree.com/](https://snics-fsu-bretagne.jimdofree.com/)



SOMMAIRE

Page 2 : Congrès
exceptionnel du SNICS-FSU
du 26 novembre

Page 3 : Groupe de Travail
Revalorisation des IFSE
infirmières

Page 4 Compte rendu du
Groupe de Travail
Bilan du mouvement 2020

Page 5 Article pour
publication SNES-FSU
Rennes et AVIS CHSCT

56

**Secrétaire académique
Cécile GUENNEC**

Collège Marcel Pagnol - 56240
PLOUAY

Tel pro : 02 97 33 32 23
Tel perso : 06 61 41 01 22
sa.rennes@snics.org

**Trésorière académique
Colette DUVIGNEAU**

Collège Guillevic - 22 Plœuc-L'Hermitage
06 32 15 53 73
colette.tresrennes@laposte.net

Patricia DESBOIS

Collège Léonard-De-Vinci
22 Saint Briec
Tél: 02.96.68.32.88
06.81.26.77.50

snicsfsu.cotesdarmor@gmail.com

Benoit FAUTRAD

Lycée Jean Guéhenno – 56 VANNES
Tel perso : 06 73 45 24 79
snics_morbihan@laposte.net

Isabelle MUSSEAU

Collège Pensivy - 29140 ROSPORDEN
Tel pro : 02 98 66 95 70
Tel perso : 02 98 50 54 58
isabelle.musseau@wanadoo.fr

Sylvie Marrec

Collège A de St Exupéry 29 Lesneven
Tel perso : 06 72 44 54 14
29sylviemarrec@gmail.com

Véronique Moreau

LGT Jean Moulin 29 Châteaulin
Tel :06.28.30.08.33
veroniquemoreaupetit@gmail.com

Cécile Romer

Collège des Hautes Ourmes
35 Rennes
06.79.74.09.18
cilro@hotmail.fr

Isabelle Duchemin

Collège Jean Monnet 35 Janzé
06.03.33.96.50
Isa.duchemin@neuf.fr

Autres membres du bureau

Sylvie BENECH 22
Isabelle EZANIC 22
Nadia REKIBA 35
Roselyne DEFFEIN 56
Laurence FRAJDENBERG 56

Congrès National exceptionnel du SNICS-FSU du 26 novembre

Ce congrès a été une vraie réussite. Il a rassemblé plus de 900 participants en visio conférence.

Le matin, des interventions de grandes qualités ont pu avoir lieu :

Tous, des lycéens aux chefs d'établissements en passant par les parents d'élèves ont réaffirmé l'importance de la présence d'infirmières dans les établissements et d'autant plus aujourd'hui à l'heure de cette crise sanitaire qui touche la santé physique et psychologique.

La presse s'est faite échos de ces revendications puisque des articles ont parus dans de nombreux journaux (l'humanité, 20 mn, libération, le figaro...), à la radio (France info, France culture) et au journal de 20h de france2 .

Vous retrouverez toutes ces interventions sur le site snics.org.

Notre combat est juste M. Le Ministre de l'EN, « réveillez-vous » !

Contribution du SNICS-FSU Rennes

Dans l'académie de Rennes, la rentrée scolaire 2020 s'est faite avec l'ouverture de 4 établissements scolaires sans création de poste. L'administration a fait le choix de supprimer des postes d'infirmières dans les lycées avec internat, notamment en Lycée professionnel alors que nous savons que ces populations sont fragilisées du fait de l'éloignement familiale.

Dans l'académie de Rennes, depuis les nouvelles missions de 2015 rien n'a été fait pour mettre en place ces missions, aucun accompagnement des collègues, aucune formation.

Dans l'académie de Rennes, malgré un nombre de médecins conséquent puisque seuls 5 ETP médecins sur 76 ne sont pas pourvus, les médecins travaillent comme s'ils étaient en pénurie et ils ne se déplacent plus dans les zones rurales et ne font pas les visites médicales pourtant obligatoires de la 6^{ème} année. Comme alors exercer nos missions de suivi si les élèves ne dont pas dépistés par les médecins ?

Dans l'académie de Rennes malgré nos demandes répétées depuis plus de 10 ans aucune statistique académique infirmière n'est présentées. Pourquoi ? Pourquoi ne veut-on pas présenter le travail des infirmières ?

Dans l'académie de Rennes, en mai lors du déconfinement l'ARS a refusé de nous fournir en masques chirurgicaux dans l'attente qu'ils soient fournis par notre administration. Nous étions pourtant en première ligne pour accueillir les élèves potentiellement porteurs du virus. Nous n'avons pas eu de reconnaissance financière pour tout le travail effectué lors de cette crise sanitaire (continuité du lien avec les élèves avec nos propres moyens pendant le confinement, accompagnement des CE dans la mise en place des protocoles successifs, formation des élèves et personnels aux gestes barrières etc). Pas de moyens ni d'argent pour reconnaître l'investissement des infirmières. Aujourd'hui il y a des moyens et de l'argent pour nous demander de faire autre chose que nos missions.

Participer à la crise sanitaire c'est continuer à accueillir écouter accompagner soigner les élèves qui se présentent à l'infirmierie.

Refuser de faire des tests aux adultes ne leur enlèvent rien : d'autres professionnels peuvent le faire, et les personnels peuvent aller se faire tester dans les centres de dépistage, les enseignants y sont même prioritaires.

Mais enlever les infirmières des établissements supprime du droit aux élèves. Les infirmières de l'EN sont le seul personnel de 1^{er} recours que tous les élèves peuvent consulter de leur propre chef, gratuitement et dans le respect du secret professionnel.

Les élèves ne sont pas des citoyens de seconde zone.



**Compte rendu du Groupe de Travail (GT) 6 novembre
Revalorisation des IFSE infirmières**

Présents pour l'administration :
Mme Rault, M. Buan, Mme Visdeloup,

Représentants du personnel
SNICS-FSU (2 représentants), Sud, CGT, SNIES, FO

Mme Rault présente rapidement l'objectif de ce GT. Elle rappelle que ce GT est préalable au CTA lors duquel sera présenté ce projet. L'augmentation est imposée par le ministère : 3% pour le corps des infirmières. Le GT n'a pas pour objectif de rediscuter du cadre mais juste d'informer les organisations syndicales. La réévaluation des IFSE concerne les infirmières titulaires mais les textes précisent des cas d'inéligibilité à cette réévaluation : il s'agit de cas individuels et rares d'agents pour lesquels les acquis de l'expérience et/ou la manière de servir ne sont pas jugés satisfaisants, sur la base d'éléments du compte-rendu professionnel et éventuellement de rapports. Ce sont des cas exceptionnels.

La réévaluation apparaîtra sur le salaire de novembre avec un effet rétroactif à partir de janvier 2020.

Le SNICS FSU demande des précisions concernant les collègues non éligibles :

Mme Rault précise que cela concerne 2 ou 3 agents qui seront individuellement informés. L'IFSE sera maintenue mais non augmentée. Les commissaires paritaires ne seront pas informés.

Le SNICS FSU a dénoncé le choix fait dans l'académie de différencier l'IFSE en fonction du lieu d'exercice (administration/EPLE, internat/externat).

Le SNICS-FSU rappelle que les infirmières n'ont pas de lien fonctionnel ni hiérarchique ; elles peuvent exercer sur tous les postes quel que soit leur grade.

Qu'est ce qui justifie la différence d'IFSE entre les infirmières CT administrative et les infirmières CT en EPLE ?

Le SNICS FSU dénonce la faible réévaluation de cette prime qui représente pour les infirmières d'internat en CN, 4,66€/mois d'augmentation. C'est la plus petite augmentation d'indemnité des personnels de catégorie A non enseignants. Les infirmières se sentent méprisées.

Le SNICS FSU revendique la même indemnité de Fonction Sujétion et d'Expertise (IFSE) pour toutes les infirmières.

M. Buan rappelle que la mise en place du RIFSEEP a permis aux infirmières d'internat de bénéficier d'une indemnité à laquelle elles n'avaient pas droit antérieurement. La répartition des primes a été faite à l'image des autres agents logés des autres corps, à savoir 50% de la prime pour les personnels logés.

Le SNICS rappelle une fois encore que les infirmières d'internat font 108 nuits par an en plus de leurs 1607h. Le SNICS s'indigne du choix de répartition fait dans l'académie. D'autres académies ont fait des choix plus égalitaires.

Le SNICS-FSU demande un geste fort de reconnaissance du Recteur de l'expertise des infirmières. Du fait de l'enveloppe contrainte citée par l'administration, le SNICS-FSU propose à l'administration d'intégrer le CIA (complément indemnitaire annuel) versé sur la paie de décembre, dans l'IFSE des infirmières ce qui permettrait d'augmenter l'indemnitaire sans toucher à l'enveloppe.

Le SNICS-FSU défend :

- Une même indemnité pour toutes
- L'intégration du CIA dans l'IFSE

La réévaluation des IFSE a été présenté au CTA du 17 novembre

La FSU par la voix du SNICS, a défendu les mêmes positions que celles défendues lors du GT.

La proposition d'intégrer le CIA dans l'IFSE n'a pas été retenue par le Recteur.

Compte rendu du Groupe de Travail (GT) 6 novembre Bilan du mouvement 2020

L'administration a présenté un bilan du mouvement 2020 pour tous les corps, enseignants et non-enseignants.

Pour l'administration : le nouveau cadre a permis aux services de mener les opérations de manière sereine et il a favorisé la transparence et l'équité de traitement....

Le SNICS-FSU a rappelé l'importance du mouvement pour les infirmières puisque 30% des collègues demandent une mutation mais seules 24% des demandes reçoivent un avis favorable. Le SNICS-FSU rappelle le peu de postes offerts au mouvement et que tout doit être fait pour que les collègues puissent muter.

Le SNICS FSU fait remarquer que le nombre de recours est calculé sur le nombre total de demandes de mutations or seules les collègues n'ayant pas eu de mutations peuvent faire un recours. Ce qui monte le nombre des recours à 20% (chiffre 10 fois supérieur aux autres corps ATSS). Pour le SNICS-FSU, ce nombre important de recours montrent que **les infirmières doutent de l'équité de traitement du fait de la disparition du barème**. De plus, les collègues n'ont pas pu être rassurées comme auparavant par les commissaires paritaires du respect de leurs droits.

Ce qui a notamment posé question :

- Le refus systématique à muter pour les collègues ayant moins de 3 ans d'ancienneté dans leur poste. Le SNICS-FSU donne pour exemple, le refus à muter pour « continuité de service » pour une collègue ayant été en arrêt maladie toute l'année scolaire 2019-2020. Quelle continuité de service ?
Le SNICS avait demandé et redemande que les situations de ces collègues puissent être étudiées à la fin du mouvement, si les postes demandés restent vacants. Le maintien en poste « coûte que coûte » revient à favoriser les reçus concours sur les postes demandés par des titulaires et à les priver ainsi de mutation avant un certain nombre d'années.
- Les mesures de carte : malgré l'assurance que nous avons eu par l'administration d'un « regard particulier et d'un accompagnement » des collègues subissant une mesure de carte lors du GT « postes infirmiers » il s'est avéré que toutes les collègues concernées ont dû élargir leurs vœux. Pourquoi ?
- Le SNICS-FSU rappelle que la priorité de rapprochement de conjoint se fait sur le département alors que celle de la mesure de carte est sur un poste de même nature au plus près de l'ancien poste.

Concernant le maintien en poste pour les moins de 3 ans d'ancienneté Mme Rault confirme le choix de l'administration.

Concernant les mesures de carte scolaire, elle reconnaît un besoin de clarification et nous informe qu'une réflexion sur l'écriture des textes devrait être faite.



Article du SNICS-FSU dans la prochaine publication du SNES-FSU Rennes (syndicat national des enseignants du second degré) concernant les tests antigéniques :

Depuis la rentrée, le nombre de consultations infirmières explose, signe d'une grande souffrance des élèves. Les adultes pensaient que port du masque et protocole sanitaire poseraient problèmes ; pour les élèves ils ne situent pas là.

"L'infirmier accueille tout élève ou étudiant qui le sollicite pour quelque motif que ce soit" (BO du 12/11/2015).

Parce que nous sommes formés à l'écoute et à la relation d'aide, les élèves viennent exprimer leurs maux que nous essayons de retranscrire en mots. Si besoin, un suivi infirmier et/ou une orientation vers d'autres professionnels sont mis en place.

La santé est un facteur de réussite scolaire, là est le sens de notre recrutement à l'EN.

Actuellement, s'expriment la peur de contracter la COVID et de la transmettre, la peur de rater son année scolaire, son orientation, d'une dévalorisation des diplômes. S'expriment aussi des tensions intrafamiliales, propres à leur âge, mais exacerbées par le confinement, le contexte social et économique. La période de l'adolescence est une période où le groupe a une grande importance, et les voilà privés de ce qui leur fait sens : privés de leurs camarades de classe (les lycéens à mi-temps), de leurs activités extra scolaires, des temps partagés entre amis...Les insultes, conflits (parfois physiques) et harcèlement sont en augmentation.

Nous voyons aussi, dans nos infirmeries, quelque chose de nouveau : le décrochage des « bons » élèves. Ils ont bien vécu le confinement et ressentent maintenant l'école comme un carcan. Nous constatons une augmentation de souffrance type « phobie scolaire ». Les demandes de scolarisation au CNED et de PAI pour aménagements du temps scolaire augmentent.

Devant cette demande exponentielle d'écoute, beaucoup d'infirmières n'ont pu aller sur le primaire, restant en contact distancié avec les équipes enseignantes. Ce n'est pas satisfaisant. Nous avons besoin de créations de postes !

Dans ce contexte de sollicitation accrue, la FSU s'oppose à la réalisation des tests antigéniques par les infirmières EN. Respecter les missions de chacun c'est respecter les élèves, le public pour lequel nous sommes recrutés à l'EN.

Cécile Guennec
Secrétaire Académique SNICS-FSU

Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail Départemental 56

(extrait de la déclaration préalable de la FSU le 26/11/20)

Depuis mars dernier, les infirmières de l'éducation nationale se mobilisent sans faille et continuent à se mobiliser dans la crise sanitaire. Depuis la rentrée scolaire, elles sont sur tous les fronts : elles accueillent, soignent, écoutent et accompagnent, les élèves dont les demandes sont exponentielles en cette période anxiogène. Conseillères techniques, elles accompagnent les chefs d'établissement dans la mise en place et le respect des protocoles successifs et organisent des actions de prévention nécessaires à l'application des gestes barrières. Pour cette investissement, elles n'ont eu aucune reconnaissance financière et aujourd'hui le ministère leur demande la réalisation des tests nasopharyngés pour les personnels au détriment leurs missions auprès des élèves, sens de leur recrutement à l'EN. A cette annonce, les infirmières oscillent entre colère, découragement et incompréhension tant les besoins des élèves sont intenses en pleine pandémie. Un mal être grandissant s'installe chez le personnel infirmier. Si les tests sont nécessaires pour les personnels, ils ne doivent pas être effectués par les infirmières de l'EN. La FSU s'oppose au détournement des missions des infirmières de l'EN. Au contraire en cette période de crise sanitaire leur présence doit être renforcée pour répondre aux besoins des élèves.

Avis proposé par la FSU et voté à l'unanimité :

Le CHSCTD demande que les infirmières de l'EN bénéficient d'une reconnaissance financière pour leur investissement dans la crise sanitaire. Il s'oppose au détournement de leurs missions dans le cadre de la mise en place des tests antigéniques et réclame que leur présence soit renforcée pour répondre aux besoins des élèves.

CONGRES NATIONAL DU SNICS-FSU

La 10ème édition du congrès du SNICS s'est déroulée en visioconférence du 1^{er} au 3 décembre 2020. Le congrès se réunit tous les 3 ans et était initialement prévu à Angers.

Sont présents, les membres du bureau national, et des représentants de chaque académie. Le nombre des délégués est fonction du nombre de syndiqués. Pour l'académie, 4 délégués ont pu y assister : Cécile Guennec (56), Sylvie Marrec (29) Sylvie Benech (22) et Isabelle Duchemin (35).

Ce congrès a débuté par la présentation du rapport financier et du rapport d'activités. Tous deux soumis au vote par correspondance des syndiqués tout comme l'élection du nouveau Bureau National.

Saphia Guereschi est réélue comme Secrétaire Générale du SNICS-FSU. Benoit Fautrad (56) reconduit lui aussi ses responsabilités au sein du BN et Roselyne Deffein intègre le nouveau bureau.

Félicitations à eux deux. L'académie de Rennes est bien représentée !

Lors du congrès académique du 8 octobre 2020, 4 thèmes ont été discutés et des amendements proposés au bureau national. Chaque académie a fait de même.

Ces textes, amendés, sont ensuite repris lors de ce congrès national, certains amendements sont à nouveau apportés. Tous les amendements sont discutés et soumis au vote.

Le mardi après-midi et la matinée du mercredi ont été dédiées à la relecture des textes et aux votes des amendements. Comme nous étions 4 déléguées, nous nous sommes mises 2 par commissions ce qui nous a permis d'assister à toutes les commissions et de défendre les amendements de l'académie de Rennes lors des débats.

Pour rappel les 4 thèmes :

Thème 1 : Infirmière conseillère de santé à l'Éducation nationale, une profession d'avenir : Autonomie, reconnaissance de l'infirmière dans l'exercice de ses fonctions, mise en œuvre des missions 2015...

Thème 2 : Avenir de la profession infirmière, son évolution, la vision médico-centrée et l'importance de la formation...

Thème 3 : Ancrage statutaire des infirmières conseillères de santé Avec un fil rouge, nos missions, l'importance de la formation pour obtenir la reconnaissance ; L'égalité F/H, d'où découle le salaire, l'indemnitaire. La santé au travail. Les accidents du travail, maladie professionnelle, congé invalidité, rupture conventionnelle, le contrat, la retraite...

Thème 4 : S'engager pour la reconnaissance de la profession infirmière et pour un avenir porteur de progrès social. Les revendications SNICS au sein de la FSU, au sein des différentes instances, notre émancipation ...

Enfin, de tous ces votes découlent les orientations politiques du syndicat qui seront défendues ces 3 prochaines années et portées par le texte action, avec toujours comme fil conducteur l'émancipation et la reconnaissance de notre profession.

Le congrès est l'occasion d'exprimer sans réserve les observations, les attentes, les propositions de chacun pour que le bureau national soit porteur de toutes les revendications.

